

Opérations de change standard



Optimisez la gestion de votre trésorerie

Opérations au comptant

Les opérations au comptant constituent le mode de négoce le plus courant. Elles permettent de convertir une devise dans une autre.

Le règlement s'effectue généralement deux jours ouvrés après la conclusion de la transaction, conformément aux pratiques internationales. Vous avez également la possibilité de traiter avec la date de valeur du jour ou du lendemain.

Pour effectuer ces opérations, il est nécessaire de détenir des comptes dans les devises concernées. Si vous souhaitez ouvrir des comptes supplémentaires, veuillez contacter votre conseiller clientèle.

Opérations à terme

Les opérations à terme vous permettent de vous protéger contre les fluctuations de taux de change. Vous pouvez définir un taux de change pour une date ultérieure, qui peut être dans quelques jours, mois ou années. La transaction est réalisée à la date de règlement définie, au taux convenu à l'avance. C'est pourquoi le montant dans la devise concernée est payé uniquement au moment du règlement.

Le taux de change à terme se base sur le cours au comptant, qui est ajusté en fonction des points à terme (ou points de swap). Ces derniers sont déterminés à partir du différentiel de taux d'intérêt entre les deux monnaies. Il peut en résulter un report ou un déport, selon les devises.

La date de règlement peut être modifiée en tout temps avec une opération de swap (voir ci-contre).

Opérations au comptant par rapport aux opérations à terme

Cours de change



- Cours au comptant
- Cours à terme
- Cours fixé à terme

À titre d'illustration uniquement

Une limite de négoce OTC est requise pour les opérations à terme.

Opérations de swap

Une opération de swap est un outil de gestion de trésorerie. Elle consiste à acheter et à vendre simultanément deux devises pour des montants identiques et avec deux dates de règlement différentes. Par conséquent, le swap comprend deux transactions ou «jambes»: la courte et la longue. Les points de swap correspondent à la différence entre les prix de ces deux «jambes».

Les opérations de swap ont généralement deux objectifs:

- Gérer les soldes de trésorerie dans plusieurs devises
- Modifier la date d'échéance d'une opération à terme

Une limite de négoce OTC est requise pour les opérations de swap.

Contactez-nous

FX Sales Corporate & Institutional Clients

mailbox.dz@credit-suisse.com

credit-suisse.com/devises

Zurich	+41 44 656 68 78*
Bâle	+41 61 279 65 00*
Genève	+41 22 394 81 55*
St-Gall	+41 71 226 61 80*
Lugano	+41 91 802 64 00*

* Les numéros de téléphone de vos correspondants vous seront communiqués. Les appels téléphoniques peuvent être enregistrés aux fins de sécurité et de formation. En nous appelant, vous reconnaissez accepter cette pratique commerciale.

CREDIT SUISSE AG

International Trading Solutions

Uetlibergstrasse 231

CH-8070 Zurich

credit-suisse.com

Les informations fournies constituent un support marketing. Elles ne doivent pas être interprétées comme un conseil financier ou autre fondé sur la situation personnelle du destinataire ni comme le résultat d'une analyse indépendante et objective. Les informations fournies dans le présent document ne sont pas juridiquement contraignantes et ne constituent ni une offre ni une incitation visant à la conclusion de quelque transaction financière que ce soit. Les informations fournies dans le présent document ont été élaborées par Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales (ci-après CS) avec le plus grand soin et en toute bonne foi. Les informations et les opinions exprimées dans le présent document reflètent celles du Credit Suisse au moment de la rédaction et sont sujettes à modification à tout moment sans préavis. Elles proviennent de sources considérées comme fiables. Le CS ne fournit aucune garantie quant au contenu et à l'exhaustivité de ces informations et décline toute responsabilité pour les pertes qui pourraient résulter de l'utilisation de ces informations. Sauf mention contraire, les chiffres n'ont pas été vérifiés. Les informations fournies dans le présent document sont réservées au seul usage de son destinataire. Il est interdit d'envoyer, d'introduire ou de distribuer ces informations ou une copie de celles-ci aux Etats-Unis ou de les remettre à une personne US (au sens de la Regulation S de l'US Securities Act de 1933, dans sa version amendée). La reproduction intégrale ou partielle du présent document sans l'accord écrit du CS est interdite. Les transactions de gré à gré («OTC») sont des produits dérivés complexes qui ne sont ni standardisés ni titrisés. Ils sont négociés et échangés hors Bourse. Les transactions de gré à gré ne sont pas réglées par le biais d'une chambre de compensation et n'ont pas de marché secondaire. Elles peuvent comporter un risque important. Ils sont de ce fait uniquement destinés aux investisseurs avertis, en mesure d'appréhender et d'assumer tous les risques qui en découlent. La valeur des produits dépend du développement de la valeur de l'actif sous-jacent et de la solvabilité des parties, qui peuvent évoluer au cours du cycle de vie des produits. Une société du CS peut participer à d'autres transactions liées à tout sous-jacent des produits susmentionnés. Ces éventuelles transactions ne sont pas mentionnées dans le présent document. Les dispositions à caractère obligatoire de toute transaction seront définies dans les contrats et les confirmations spécifiques OTC. Vous pouvez vous adresser à votre Relationship Manager, qui vous fournira des informations complémentaires concernant ces produits (p. ex. l'intégralité des conditions). En outre, les monnaies étrangères sont exposées au risque de dépréciation par rapport à la monnaie de référence de l'investisseur.

Copyright © 2019 Credit Suisse Group AG et/ou ses filiales. Tous droits réservés.